**Parcours théorique**

La formation aux cours théoriques, portant sur différentes thématiques, se déroule collectivement, dans les locaux de l’école de conduite, et est dispensée en présence d’un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d’une autorisation d’enseigner en cours de validité.

Les horaires des cours théoriques sont : du MARDI au VENDREDI de 17H à 19H.

La formation théorique sur des questions d’entraînement au code pourra être suivie soit dans les locaux de l’école de conduite avec un support média tel que Planète Permis, soit en ligne avec ICI code.